

**Vous emménagez, déménagez, vendez votre bien immobilier ou changez de locataire ?
Pensez à demander l'ouverture, la résiliation ou la modification de votre abonnement à l'eau potable**

J'emménage

Propriétaire ou locataire, je pense à m'abonner dès la remise des clés de mon logement.

Tout d'abord, je vérifie que le branchement est en service dans ma future habitation :

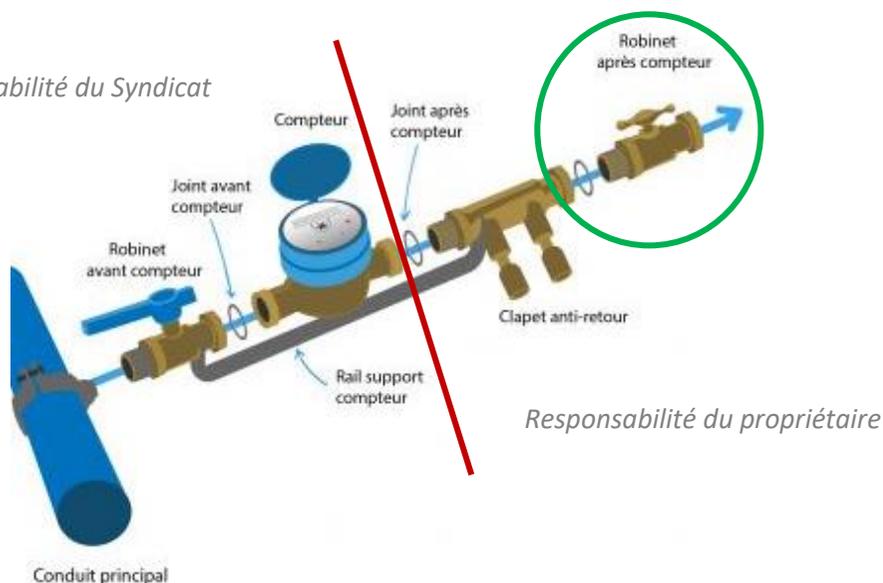
Je n'ai pas d'eau au robinet, mon compteur a été fermé, je peux le vérifier en ouvrant le robinet situé après compteur (cf. schéma).

Je contacte le Service Relation Usagers au **05 55 27 89 77** afin de programmer la visite d'un technicien dans les 24h ou 48h selon l'urgence.

J'ai de l'eau au robinet, je demande l'ouverture de mon contrat d'abonnement en transmettant au Service Relation Usagers les éléments suivants :

- Mon état des lieux d'entrée ou l'attestation d'achat
- Une photo du compteur d'eau permettant de voir son numéro de série et l'index affiché à mon arrivée dans les lieux
- Une copie de ma pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)

Responsabilité du Syndicat



Responsabilité du propriétaire

Je déménage

Propriétaire ou locataire, je pense à résilier mon abonnement lorsque je quitte ou mets en location mon logement.

Je déménage ou vends mon bien immobilier, je demande la résiliation de mon contrat d'abonnement en transmettant au Service Relation Usagers les éléments suivants :

- Mon état des lieux de sortie ou l'attestation de vente
- Une photo du compteur d'eau permettant de voir son numéro de série et l'index affiché à ma sortie des lieux
- Une copie de ma pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- Ma nouvelle domiciliation postale pour la réception de la facture d'arrêt de compte

Je mets en location mon bien immobilier ou je change de locataire, je demande à mon locataire de contacter le Service Relation Usagers afin de prendre un abonnement.



L'alimentation en eau pouvant être maintenue pour permettre au nouvel occupant de bénéficier de l'eau immédiatement, je dois à mon départ fermer le robinet d'arrêt situé après-compteur ou contacter, en cas de difficulté, le Syndicat au 05 55 27 89 77.